

Procès-verbal de la séance ajournée tenue publiquement le 15 février 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec.

Attendu qu'à 20h00 le quorum requis pour permettre au conseil de siéger n'était pas atteint, les deux (2) membres du conseil présents, soit monsieur le maire suppléant John Butler et monsieur le conseiller Roch Bédard, ont ajourné à 20h36 ladite séance ordinaire pour que celle-ci soit tenue le 21 mars 2016 à 20h00 dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec.

Dès lors, le greffier, conformément au troisième alinéa de l'article 327 de la *Loi sur les Cités et Villes*, fera signifier aux membres du conseil absents, madame Nadine Brière et monsieur Robert Lagacé, l'avis spécial de la séance d'ajournement.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques